



Organisme de formation : AM&JT, siège social 16 ESPLANADE CHAMP DE MARS 35000 RENNES – RCS de Rennes sous le SIRET n° 834 595 126 00014
Organisme de formation représentée par : Médéric Adam & Julien Tabore

ETRE UN AS EN ASSURANCE DES BIENS

PUBLIC VISE

Professionnels de l'assurance

Assistant, Conseiller, Gestionnaire, Agent, Courtier, Responsable

Pas de durée ni d'expérience professionnelle requise

Pas de prérequis scolaire ou universitaire

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Comprendre les mécanismes de l'assurance des biens

Connaître les conseils à donner à son client en cas de sinistre

Citer les différentes d'assurance des biens

CONTENU DE LA FORMATION

Tout sur la lutte contre le blanchiment d'argent

L'assurance des biens données

L'assurance des biens de l'entreprise

L'assurance vol des biens en entreprise

En cas de sinistre : les conseils à donner à votre client

L'assurance automobile : rencontre avec un expert



Comprendre l'assurance

Assurance multirisque habitation

La franchise

Les composantes de la prime d'assurance multirisque habitation

L'indemnisation du bien immobilier

La lutte contre l'incendie

L'extension villégiature

La déclaration de sinistre

Le dégât des eaux

La Convention d'Indemnisation et de Recours des Sinistres Immeubles

Conseiller son client pour déclarer le dégât des eaux

L'incendie

Modalités d'indemnisation en cas d'incendie : conseil au client

Conseiller son client en cas de catastrophe naturelle

Vefa-Copropriété et assurance

Gestion locative et assurance

Copropriété et assurance

Rencontre d'expert (assureur) : l'assurance multirisque habitation

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Il est hébergé sur la plateforme réalisée par OORIKAS

Il renvoie à des textes de loi ou d'approfondissement qui doivent être lus et parfois édités pour poursuivre la progression

L'apprenant doit avoir à sa disposition un poste de travail informatique relié à une connexion internet : Adsl ou plus – Pour téléphone et Tablette : connexion 2G minimum

PC : System d'exploitation : Windows 98 ou plus



Pour téléphone et tablette : Android 4.0 minimum ou IOS 6.0 minimum

Flash Player (Gratuit) requis pour PC ou MAC

En cas de problème technique l'assistance intervient sous 24 heures ouvrées.

Concernant les questions de contenu et de compréhension le formateur tuteur doit répondre à toute question de l'apprenant sous un délai de 24 heures ouvrées.

MODALITES DE SUIVI

Une attestation de démarrage de la formation lors de la première connexion est envoyée à l'apprenant et également à l'employeur si prise en charge OPCA.

Si l'apprenant ne s'est pas connecté au cours sous un délai de 7 jours, il reçoit un mail de relance pour connaître ses éventuelles difficultés.

EVALUATION DE LA FORMATION – SANCTION

Bilans d'évaluations : résultats pour chaque quizz.

La formation est sanctionnée par une attestation individuelle de formation

Qualité du ou des formateurs et encadrants (tuteurs, personnels chargés de l'assistance technique...) :

Encadrement pédagogique assuré par Julien TABORE

- ✓ Master I en droit privé
- ✓ Master I en Administration des Affaires
- ✓ Master II en Droit International et Européen
- ✓ Boursier au mérite Hofstra University (Etats-Unis d'Amériques)
- ✓ Enseignant en droit immobilier
- ✓ Formateur Senior
- ✓ Chargé de cours à la faculté de Droit de Nice Sophia-Antipolis

Suivi technique assuré par Médéric ADAM

Ces personnes sont joignables aux jours et heures ouvrables (9h-18h) et en dehors de ce temps ont un engagement de répondre sous 24 heures

DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION



Il s'agit de formation intégralement en distanciel et individuelle.

L'apprenant est libre de s'organiser pour se connecter quand il le souhaite.

15 heures pour la durée totale

Attention l'apprenant peut se connecter autant de fois qu'il le souhaite jusqu'à la réussite de l'évaluation finale pour l'acquisition des compétences requises, son temps de connexion est donc indicatif il peut varier en plus ou en moins en fonction de sa capacité à apprendre et à se concentrer.

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap

